

Séjour temporaire

No réf. indiv.

No Dossier

Le présent certificat atteste que le requérant identifié ci-dessous répond aux exigences du Québec relatives aux résidents temporaires dans la catégorie indiquée. En conséquence, les autorités canadiennes sont priées, dans le cadre des normes statutaires applicables, d'accorder au requérant et aux membres de sa famille compris dans sa demande les autorisations appropriées.

Nom à la naissance

Prénom

Autre nom

Date de naissance

Type

Sexe

F

Catégorie

E Etudiant

Valide du

Au

2019-05-01

2021-08-31

Unité administrative

Direction de l'immigration temporaire – Étudiants

Date d'émission

2019-01-21

Programme ou niveau d'études

Attestation d'études collégiales

Nom de l'employeur

s/o

Lieu de traitement

s/o

Remarque

Accord conditionnel, BVC de NEW DELHI.

Le titulaire de ce certificat doit respecter les conditions relatives à sa délivrance édictées par le Règlement sur l'immigration au Québec découlant de la Loi sur l'immigration au Québec (2016, ch.3).

Code

Le présent certificat n'est pas un document d'admission et ne saurait en aucun cas dispenser son titulaire des autorisations requises par le Gouvernement du Canada. **Conservez-le cependant avec soin : il pourra vous être demandé au Québec.**